

1919 mai	Commission King-Crane La commission souhaite limiter l'immigration juive et intégrer la Palestine dans un État syrien uni
------------------------	---

« Lors de la réunion des Quatre-Grands le 20 mars 1919, le Président Wilson a proposé qu'une Commission interalliée se rendit en Syrie pour «élucider l'état d'opinion et le sol à traiter par tout élément obligatoire» et pour rendre compte de leurs conclusions à la conférence de paix. Une telle «commission d'hommes sans aucun contact préalable avec la Syrie», a soutenu le Président, «convaincra le monde que la Conférence avait essayé de faire tout ce qui était en son pouvoir pour trouver la base la plus scientifique possible pour un règlement». Le Conseil suprême a adopté la suggestion de Wilson.

Mais les Français refusent de nommer des représentants, et, bien que les Britanniques aient déjà nommé les leurs, Whitehall s'est également retiré. En conséquence, seuls les deux membres américains, Henry C. King et Charles R. Crane, se sont rendus dans la région avec leur personnel.

Ils arrivèrent à Jaffa le 10 juin et déposèrent leur rapport et leurs recommandations auprès de la délégation américaine à Paris moins de quarante jours plus tard.

«Le rapport reste le premier exemple de préoccupation américaine, au niveau supérieur, avec des informations de base sur la zone obtenue de manière indépendante» (EA Speiser, États-Unis et Proche-Orient) . L'enquête de King-Crane, cependant, s'est révélée n'avoir qu'un intérêt académique, ni les puissances européennes, ni les États-Unis ne l'ayant pris sérieusement en considération. »¹

La commission américaine effectue à partir de mai 1919 son enquête dans les zones d'occupation britannique en Palestine (Jaffa, Jérusalem, Gaza de Ramleh et de Lydda, région de Hébron), dans la zone d'occupation arabe en Syrie (Damas, Déraa, Baalbeck, Homs, Hama), dans la zone d'occupation française au Liban jusqu'à Alexandrette (Beyrouth, Djail, Batroum, Bkerké, Saïda, Tyr, Ainab, Baadba, Zahlé, Tripoli, Alexandrette, Lattaquié) et en Cilicie, la Mésopotamie n'étant finalement pas incluse.

Elle conclut à un besoin d'indépendance des milieux musulmans de Syrie, du Liban et de Palestine mais aussi d'unité arabe.

Son point 5 concerne la possibilité ou non d'établir un État juif.

« La commission, souhaite « une modification du programme extrême des sionistes alors même qu'elle était prédisposée en leur faveur. »

Elle recommande « que l'immigration juive soit nettement limitée et que le projet de faire de la Palestine un Commonwealth spécifiquement juif soit abandonné. Il n'y aurait alors aucune raison pour que la Palestine ne fasse pas partie comme d'autres portions du pays, d'un État syrien uni ». ²

Pour la commission, « un foyer national pour le peuple juif n'est pas équivalent à faire de la Palestine un État juif ». Reprenant les termes de la déclaration Balfour, elle écrit que « l'érection d'un tel État juif ne peut être accomplie sans la violation la plus grave des droits civils et religieux des communautés non juives existants en Palestine. »

1 Introduction à la publication du rapport

2 Philippe Daumas, La commission King-Crane p84-85 in Le droit international à l'épreuve de la question palestinienne – quel état palestinien , thèse de Morsee Al Smadi

La commission rappelle le principe wilsonien du droit des peuples à décider de leur destinée. « Si le principe doit régner et donc les désirs de la population palestinienne doivent être déterminants quant à ce qui doit être fait avec la Palestine, il faut se rappeler que la population non juive de Palestine - près des neuf dixièmes de l'ensemble – est absolument contre tout le programme sioniste...soumettre un peuple aussi assujetti à l'immigration juive illimitée et à une pression financière et sociale régulière pour abandonner la terre serait une violation flagrante du principe que nous venons de citer et des droits des peuples ». »

Le rapport est connu en décembre 1922, donc après attribution des mandats à la France et la Grande-Bretagne, alors même que les USA se sont retirés de la conférence de paix et ont rejeté le traité de Versailles. Il n'a donc finalement aucune influence.

Point 5 du rapport

Nous recommandons, en cinquième lieu, une modification sérieuse du programme sioniste extrême pour la Palestine de l'immigration illimitée de Juifs, en cherchant enfin à faire de la Palestine un État juif distinctement.

(1) Les commissaires ont commencé leur étude du sionisme avec des esprits prédisposés en sa faveur, mais les faits réels en Palestine, couplés à la force des principes généraux proclamés par les Alliés et acceptés par les Syriens les ont poussés à la recommandation faite ici.

(2) La Commission a été abondamment fournie de la littérature sur le programme sioniste par la Commission sioniste en Palestine; Entendu dans les conférences beaucoup au sujet des colonies sionistes et leurs réclamations; Et personnellement vu quelque chose de ce qui avait été accompli. Ils trouvaient beaucoup à approuver dans les aspirations et les plans des sionistes, et appréciaient chaleureusement le dévouement de beaucoup de colons, et pour leur succès, par des méthodes modernes, à surmonter de grands obstacles naturels.

(3) La Commission a également reconnu que les Alliés avaient encouragé définitivement les sionistes dans la déclaration souvent citée de M. Balfour, dans son approbation par d'autres représentants des Alliés. Si toutefois les termes stricts de la Déclaration Balfour sont respectés - favorisant «l'établissement en Palestine d'une maison nationale pour le peuple juif, étant entendu que rien ne peut être fait qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des non- «Les communautés juives en Palestine» - on ne peut guère douter que l'extrême programme sioniste doive être grandement modifié. Car un «foyer national pour le peuple juif» n'est pas équivalent à faire de la Palestine un État juif; Ni l'érection d'un tel Etat juif ne peut être accomplie sans la violation la plus grave des "droits civils et religieux des communautés non juives existantes en Palestine". Le fait est venu à plusieurs reprises lors de la conférence de la Commission avec les représentants juifs, que les sionistes attendaient avec intérêt une expropriation pratiquement complète des habitants non juifs actuels de la Palestine, par diverses formes d'achat.

Dans son discours du 4 juillet 1918, le président Wilson énonça le principe suivant comme l'un des quatre grands «buts pour lesquels les peuples associés du monde combattaient»: «Le règlement de toute question, qu'il s'agisse de territoire, de souveraineté, D'arrangement économique ou de relations politiques sur la base de la libre acceptation de ce règlement par le peuple immédiatement concerné, et non sur la base de l'intérêt ou de l'avantage matériel d'une autre nation ou d'un peuple qui peut désirer un règlement différent pour le bien de Sa propre influence extérieure ou sa maîtrise. Si ce principe doit régner, et donc les désirs de la population palestinienne doivent être déterminants quant à ce qui doit être fait avec la Palestine, il faut se

rappeler que la population non juive de Palestine - près des neuf dixièmes de l'ensemble -est absolument contre tout le programme sioniste. Les tableaux montrent qu'il n'y avait pas une chose sur laquelle la population de Palestine était plus d'accord que sur ceci. Soumettre un peuple aussi occupé à l'immigration juive illimitée et à une pression financière et sociale régulière pour abandonner la terre serait une violation flagrante du principe que nous venons de citer et des droits des peuples,

Il est à noter également que le sentiment contre le programme sioniste ne se limite pas à la Palestine, mais partagé de manière très générale par le peuple syrien, comme le montrent clairement nos conférences. Plus de 72% - 1350 en tout - de toutes les pétitions dans toute la Syrie ont été dirigées contre le programme sioniste. Seules deux demandes - celles pour une Syrie unie et pour l'indépendance - avaient un soutien plus important. Ce sentiment général n'a été exprimé que par le «Congrès syrien général», dans les septième, huitième et dixième résolutions de leur déclaration [par. 7, 8, 10, Doc. 251

La Conférence de la Paix ne doit pas fermer les yeux sur le fait que le sentiment antisioniste en Palestine et en Syrie est intense et ne doit pas être légèrement bafoué. Aucun officier britannique, consulté par les commissaires, ne croyait que le programme sioniste ne pouvait être exécuté que par la force des armes. Les officiers pensaient généralement qu'une force d'au moins cinquante mille soldats serait même nécessaire pour lancer le programme. Cela témoigne d'un fort sentiment de l'injustice du programme sioniste, de la part des populations non juives de Palestine et de Syrie. Les décisions, qui exigent des armées, sont parfois nécessaires, mais elles ne sont sûrement pas prises dans l'intérêt d'une grave injustice. Pour la revendication initiale, souvent soumise par les représentants sionistes, qu'ils ont un «droit» à la Palestine, basé sur une occupation de deux mille ans, ne peut guère être sérieusement pris en considération.

Il y a une autre considération qui ne peut être ignorée, si le monde doit attendre avec impatience que la Palestine devienne un État juif définitivement, peu à peu cependant. Cela en considérant que la Palestine est «la Terre Sainte» pour les juifs, les chrétiens et les musulmans. Des millions de chrétiens et de musulmans dans le monde entier sont tout aussi préoccupés que les Juifs avec des conditions en Palestine, en particulier avec les conditions qui touchent les sentiments religieux et les droits. Les relations en Palestine sont très délicates et difficiles. Avec les meilleures intentions possibles, on peut douter que les Juifs puissent sembler soit aux chrétiens, soit aux musulmans, bons gardiens des lieux saints, ou gardiens de la Terre Sainte dans son ensemble. La raison en est la suivante: les lieux les plus sacrés pour les chrétiens - ceux qui ont à voir avec Jésus - et qui sont aussi sacrés pour les musulmans, sont non seulement pas sacrés pour les Juifs, mais abominables pour eux. Il est tout simplement impossible, dans ces circonstances, que les musulmans et les chrétiens se sentent satisfaits d'avoir ces places entre les mains des Juifs ou sous la garde des Juifs.

* * *

Lire le [rapport complet](#)

www.monbalagan.com